

L'entrepreneuriat chez les migrants maliens et sénégalais

Seydi Ababacar DIENG

Résumé

L'entrepreneuriat immigré est une réalité en France et a fait l'objet de plusieurs études. Celles-ci ne sont pas focalisées sur le cas des communautés maliennes et sénégalaises. L'objectif de cet article est de montrer l'existence et surtout la spécificité de l'entrepreneuriat chez les migrants maliens et sénégalais résidant en France.

La constitution d'une épargne répond pour la plupart des migrants à un désir de réaliser un projet dans le pays d'origine. La réalisation de projets s'inscrit dans une perspective de préparation du retour dans le pays d'origine. L'objectif est pour les migrants de s'assurer ultérieurement une meilleure réinsertion économique et sociale dans leur pays d'origine.

Mots-clés - Entrepreneuriat, migrants, épargne, chômage, projet.

Centre Walras – Université Lyon 2
Institut des Sciences de l'Homme
14, avenue Berthelot 69363 Lyon cedex 07
Ababacar.Dieng@ish-lyon.cnrs.fr

Introduction

D'une manière générale, la culture entrepreneuriale relève de comportements et attitudes des individus, de leurs capacités intellectuelles et psychologiques. Ainsi, l'entrepreneuriat est un phénomène multidimensionnel qui se fonde sur l'interaction réussie de plusieurs facteurs environnementaux.

Cependant, l'esprit d'entreprise est difficile à définir. Pour W. Elkan (1988) l'esprit d'entreprise désigne une capacité d'innover ou une aptitude à exploiter une activité industrielle complexe et de grande envergure¹. L'esprit d'entreprise présente, pour lui, trois caractéristiques majeures : la perception de créneaux exploitables et rentables, la volonté d'exploiter ce qui est perçu et les compétences organisationnelles pour mener à bien un projet. Quant à J. Schumpeter (1947), il insiste davantage sur la fonction sociale de l'entrepreneur et sur les résistances relatives à la mise en œuvre effective des innovations. Ainsi pour Schumpeter, est entrepreneur l'innovateur possédant des aptitudes qui lui permettent de surmonter ces résistances.

En revanche, W. Sombart² propose une acception beaucoup plus large en ce sens qu'il définit l'esprit d'entreprise comme l'ensemble des qualités psychiques nécessaires à la réalisation effective d'une entreprise (projet). L'étude de l'entrepreneuriat, que nous proposons ici, s'inscrit dans le cadre de cette définition. Ainsi, l'entrepreneuriat recouvre l'ensemble des activités réelles -quelle que soit leur nature - susceptibles de procurer des gains futurs.

L'entrepreneuriat immigré³ est une réalité en France et a fait l'objet de plusieurs études⁴. Celles-ci ne sont pas focalisées sur le cas des communautés maliennes et sénégalaises, d'où l'intérêt de cette étude. Celle-ci repose sur un échantillon de cent personnes. Les contraintes de coûts et l'exigence d'efficacité justifient le choix de la taille de l'échantillon. La collecte des données s'est faite par interview directe. Les personnes interrogées ont été choisies à partir de deux critères de distinction, à savoir la nationalité d'origine et la région de résidence en France. Ainsi, dans un premier temps, l'échantillon de cent personnes a été réparti au *pro rata* de l'importance relative de la population immigrée de chacune des deux communautés sénégalaise et malienne. Cette procédure a permis d'avoir deux sous-échantillons respectivement de 55 immigrés sénégalais et 45 immigrés maliens.

Dans un second temps, nous avons déterminé, pour chaque sous-échantillon, le nombre de personnes à interroger en fonction du poids relatif de la présence des immigrés de la communauté spécifiée dans les vingt-deux régions françaises. Compte tenu de la concentration des communautés malienne et sénégalaise dans les régions d'Île-de-France et de Rhône-Alpes (73 %), l'enquête s'est finalement limitée dans ces deux régions. Il est à remarquer que près de 90 % des Maliens résident en Île-de-France, cette proportion étant de 54 % chez les Sénégalais. Les résultats de ce procédé sont résumés dans les tableaux suivants.

¹ Auteur cité par B. Traoré (1990)

² Voir B. Traoré (1990), *op. cit.*

³ Il y a migration internationale lorsqu'une personne ou un groupe de personnes quitte son pays d'origine pour s'établir de manière temporaire ou définitive dans un autre pays. La principale difficulté pour mesurer les flux migratoires réside dans l'interprétation des qualificatifs « temporaire » et « définitive ». C'est sur cette difficulté de distinguer ces deux qualificatifs que repose l'opposition sémantique entre les termes immigré et migrant pour qualifier le statut migratoire. Être migrant fait référence à une migration en cours et par conséquent temporaire alors que l'immigré est celui qui a plutôt tendance à s'installer de manière plus ou moins définitive.

Cette opposition sémantique est très difficile à opérer *a priori* du fait de l'incertitude relative à la durée effective d'une migration. C'est pour cette raison que nous considérons, à l'instar de plusieurs auteurs, que ces deux termes sont équivalents. D'autre part, la définition de l'immigré adoptée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) conforte cette équivalence. En effet, est immigrée, selon l'INSEE, toute personne résidant en France née à l'étranger et de nationalité étrangère ou française par acquisition. Ainsi, dans tout ce qui suit nous emploierons indifféremment l'un ou l'autre de ces deux termes.

⁴ Voir, en particulier, E. Ma Mung (1996) et T. Pairault (1998).

Tableau 1: Base de sondage du questionnaire

	Résidents	Naturalisés	Total	En %
Maliens	30027	193	30220	44,6
Sénégalais	36965	560	37525	55,4

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Direction de la Population et des Migrations, Sous-Direction des Naturalisations ; Ministère de l'Intérieur, Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques, Sous-Direction des Étrangers et de la Circulation Transfrontières

Tableau 2: Répartition de l'échantillon du questionnaire

	Effectif	Pourcentage
Malien	45	45 %
Sénégalais	55	55 %
Total	100	100 %

L'objectif de cet article est de montrer l'existence et surtout la spécificité de l'entrepreneuriat chez les migrants maliens et sénégalais résidant en France. Dans cette optique, il importe d'abord d'explicitier les facteurs explicatifs de l'engouement des migrants à réaliser des projets (1), puis de présenter les caractéristiques de cet entrepreneuriat (2).

1 Les facteurs explicatifs de l'accroissement des projets

Deux aspects nous semblent particulièrement essentiels pour servir d'explication à l'augmentation des projets réalisés par les migrants maliens et sénégalais en particulier dans leur pays d'origine. D'abord, la rareté relative de l'emploi en France (1.1) a vraisemblablement motivé nombre de migrants à tenter de créer leur propre affaire souvent en parallèle avec leur activité salariale jugée précaire. D'autre part, l'accroissement des difficultés économiques et sociales au Mali et au Sénégal joint à la limitation des flux migratoires (1.2) par les pays développés, confrontés à un chômage relativement important, ont davantage favorisé les initiatives privées en incitant les candidats à l'émigration à créer, en association avec – ou aidés par – les migrants, leurs propres activités économiques.

1.1 La rareté de l'emploi en France

Les exigences technologiques imposées par les mutations industrielles ont accentué le chômage en particulier des travailleurs sans qualification. Les immigrés ont été les premiers à payer un lourd tribut de ces restructurations industrielles. Les entreprises recherchent de plus en plus de travailleurs qualifiés et flexibles. La part des immigrés salariés est passée de 25,9% à 15,8% entre 1973 et 1982 et la part des immigrés dans l'effectif total des ouvriers de 34,3% à 25,5% entre 1973 et 1979. L'emploi des immigrés a baissé de 27 000 alors qu'augmente de 40 000 celui des Français sur la même période⁵. Le mouvement de délocalisation des entreprises en province consistait, selon O. Merckling (1986), à éviter le recrutement de la main-d'œuvre immigrée. Il s'inscrivait, selon lui, dans le cadre d'une nouvelle politique d'emploi délibérément orientée vers la préférence des travailleurs nationaux.

La baisse des effectifs étrangers a été de 43% entre 1979 et 1987⁶. Au 31 décembre 1988, 10,6% des chômeurs étrangers étaient des Africains alors qu'ils ne représentent que 3,7% de la population étrangère totale⁷. Ces suppressions concernent généralement des postes de travail non qualifiés. Ces « dégraissages » massifs posent d'énormes difficultés aux immigrés car leur reconversion semble difficile vu la faiblesse de leur niveau de formation. Dans un premier temps, les immigrés s'orientent alors vers les emplois de services en pleine croissance. Les caractéristiques de ces métiers – flexibilité des horaires, faibles rémunérations et image de

⁵ Odile Merckling (1986), « Transformations des emplois et substitutions travailleurs français – travailleurs immigrés : le cas de l'automobile », *Sociologie du travail*.

⁶ J.-P. Coulange (1991), « Les immigrés dans l'entreprise : de moins en moins nombreux. Voici pourquoi », *Le nouvel Économiste*.

⁷ J. Barou (1990), « Des chiffres et des hommes », *Hommes et Migrations*, p. 5.

marque sociale peu valorisante – ne leur laissent guère de perspectives d’avenir intéressantes. En 1990, un recensement de l’observatoire du ministère du Travail indiquait une proportion de plus de 50% d’ouvriers qualifiés parmi les travailleurs étrangers dont moins de 5% sont agents de maîtrise et techniciens. A Paris, les immigrés représentent 60 à 70% du personnel de nettoyage, du gardiennage et du blanchissage.

Ce glissement progressif de la main-d’œuvre immigrée des emplois industriels vers les emplois tertiaires s’est accompagné d’une féminisation croissante de l’emploi salarié immigré : entre mars 1979 et mars 1983, les femmes sont passées de 24 à 28% du total de l’emploi immigré, quand l’emploi tertiaire passait de 35 à 41%⁸.

Par ailleurs, le Rapport du CEDEFOP (1986)⁹ a mis en exergue l’existence, en France, d’un déficit de formation initiale chez les migrants dits de la « deuxième génération » ; ce qui les handicape sur le marché du travail. Les jeunes migrants sont beaucoup plus vulnérables au chômage que les jeunes français de milieu identique¹⁰. Cette forte vulnérabilité est la conséquence de lacunes diverses, en particulier la non maîtrise de la langue française. Leurs conditions sociales les ont souvent conduit à s’orienter vers les filières d’études allégées aux perspectives peu valorisantes.

La persistance de la crise économique a aussi entraîné un décloisonnement du marché du travail, les travailleurs nationaux acceptant désormais d’occuper les emplois qu’ils refusaient jadis. Les opportunités de trouver un emploi devenant de plus en plus problématiques, certains immigrés commencent, dans un second temps, à investir dans leur pays d’origine, d’autres se mettent à exercer une activité secondaire pour épargner le maximum d’argent possible. Bref, on assiste en ce qui concerne la population étudiée à l’émergence de l’entrepreneuriat immigré.

Par ailleurs, la baisse continue du chômage, enregistrée depuis deux ans, ne bénéficie pas aux populations étrangères, encore beaucoup moins aux immigrés originaires d’Afrique noire. En effet, le taux d’activité des ressortissants des pays d’Afrique noire a fortement diminué (environ 4 points en moins) car il est passé de 65,2% en mars 1998 à 61,5% en mars 1999¹¹. Au même moment les taux d’activité du total des étrangers hors CEE et de l’ensemble des étrangers (y compris les ressortissants de la CEE) sont respectivement passés de 54,3% à 53,7% et de 56,2% à 55,4%, soit 0,5 et 0,8 points de baisse en un an. La hausse du taux de chômage chez les immigrés d’Afrique noire est essentiellement due à une augmentation très sensible de l’inactivité des femmes puisque le taux d’activité des hommes s’est légèrement amélioré passant de 78% à 78,8%. Le taux d’activité des femmes s’est considérablement réduit avec 7,4 points en moins entre 1998 (53,2%) et 1999 (45,8%). Cette baisse du taux d’activité des femmes doit s’analyser, eu égard au contexte favorable à l’emploi, comme un afflux massif des femmes sur le marché du travail.

1.2 L’accroissement des difficultés en pays d’origine et les restrictions à l’immigration

S’intéresser à l’aspect quantitatif et au rôle qualitatif des fonds transférés au Mali et au Sénégal, c’est aussi s’autoriser à s’interroger sur l’affectation de cet argent par les destinataires. Jusqu’à une période relativement récente, ces capitaux ont souvent servi à couvrir des dépenses improductives au détriment d’une allocation productive ou d’emplois alternatifs efficaces. La conception et l’utilisation des dons par les bénéficiaires restés au pays sont en cours d’évolution

⁸ J.-C. Willard (1984), « Conditions d’emploi et salaires de la main-d’œuvre étrangère », *Économie et Statistiques*.

⁹ CEDEFOP (1986), *Situation de la formation professionnelle des jeunes migrants en Belgique, au Danemark, en France, au Luxembourg et au Royaume-Uni : Rapport de synthèse*, Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.

¹⁰ CEDEFOP (1986), *op. cit.* La plupart des programmes européens de formation se préoccupent, notamment au Royaume-Uni, davantage à initier les jeunes migrants à des emplois peu ou non qualifiés ne requérant pas de connaissances et de savoir-faire techniques spécifiques. Or, il est nécessaire pour ces jeunes d’avoir accès à une véritable formation professionnelle de qualité débouchant sur un emploi stable.

¹¹ INSEE (1998), *Enquête sur l’emploi de 1998 : résultats détaillés*, Emploi-Revenus, p. 93.

INSEE (1999), *Enquête sur l’emploi de 1999 : résultats détaillés*, p. 100.

sous la double pression de l'accroissement relatif de la pauvreté en Afrique et de la montée de la précarité de l'emploi et de la hausse continue du chômage en terre d'accueil.

La progression de la misère a favorisé une prise de conscience généralisée des populations africaines et des immigrés qui semblent être convaincues de l'ultime nécessité de développer leurs propres affaires. L'esprit d'entreprise guette de plus en plus les individus et devient ainsi le seul moyen pragmatique de retrouver un niveau de vie et de santé décent. Il est fréquent que des parents et amis conseillent voire exercent une pression sur les migrants pour qu'ils montent une activité lucrative pour se prémunir de l'incertitude que réserve le futur proche et s'assurer d'une éventuelle réinsertion économique ou d'une retraite satisfaisante au retour. Cette incitation à l'entrepreneuriat privé justifie en partie le fait que les parents et amis oient, comme le montrent les résultats de l'enquête, les associés préférés des migrants.

D'autre part, les immigrés exigent une utilisation plus réaliste et plus productive des fonds envoyés. Deux raisons principales permettent de justifier, croyons-nous, cette exigence. La première est de bien préparer le retour en Afrique occidentale. La classe d'immigrés qui veulent rentrer plus tard chez eux pensent déjà à leur insertion dans l'activité économique et sociale de leur pays d'origine. La seconde raison est de favoriser la création d'une entreprise ou d'une activité économique, le plus souvent commerciale, de façon à permettre à la famille de s'autogérer à partir des flux de bénéfices générés par l'entreprise. Il sera alors possible d'arrêter définitivement l'envoi de capitaux ou à la limite d'effectuer des transferts de fonds épisodiques suite uniquement aux cas de force majeurs, événements exceptionnels heureux – baptêmes, mariages, etc. – ou malheureux – décès.

Par ailleurs, les limitations des flux migratoires conduisent aux mêmes effets, à savoir le développement de l'initiative privée chez nombre de migrants et de candidats potentiels à l'émigration. En effet, l'avènement de la crise économique en Occident et sa kyrielle de conséquences néfastes, en particulier le chômage, a mis l'immigration au cœur de la problématique et des débats de politique économique et sociale des pays développés. Certes, la question de l'immigration se pose avec plus ou moins d'acuité selon les nations. Nonobstant, elle demeure un enjeu majeur dans un contexte de croissance corrélative du chômage dans le Nord et de la pauvreté dans nombre de pays du Sud et de l'Europe de l'Est. La plupart des pays du Sud et des pays de l'Est sont confrontés à un sous-développement aigu, accentué par une surpopulation relative et une raréfaction des ressources notamment financières, qui menace leur stabilité politique et leur survie économique. Cette situation incite, il est vrai, nombre de leurs habitants à considérer la migration internationale comme une nécessité, une « solution économique de rechange ».

Or, la montée du chômage depuis la fin des années soixante a conduit les pays de l'Union européenne, l'un après l'autre, à restreindre fortement les flux migratoires de main-d'œuvre¹² pour à la fois protéger les emplois nationaux et atténuer voire enrayer la montée des tensions culturelles. Parallèlement, des contrôles partiels de flux migratoires ont été instaurés dans plusieurs pays développés, en particulier au Canada et aux États-Unis. Ces contrôles visent à filtrer les entrées en sélectionnant souvent les migrants qui possèdent une bonne formation et/ou de l'expérience professionnelle. Cette situation invite implicitement les migrants et les émigrants potentiels à se préoccuper de leur sort et par conséquent à se tourner vers l'entrepreneuriat privé.

2 Les caractéristiques de l'entrepreneuriat¹³

L'étude de la nature des projets individuels des migrants maliens et sénégalais montre une préférence marquée pour les investissements immobiliers. L'acquisition de maisons à usage

¹² Pour Paul R. Krugman et Maurice Obstfeld (1992, p. 186), les restrictions sur les flux de main-d'œuvre sont pratiquement universelles. Voir Paul R. Krugman et Maurice Obstfeld [1992]. *Économie internationale*, De Boeck Université, Bruxelles.

¹³ Dans cette partie, toutes les statistiques sont tirées des résultats d'une enquête que nous avons menée en 1998-1999 auprès d'une centaine de migrants maliens et sénégalais résidant en France. Voir S. A. Dieng [2000]. « Épargne, crédit et migration : le comportement financier des migrants maliens et sénégalais en France », Thèse de Doctorat (N. R.) en Sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, 421 p.

familial ou locatif demeure l'investissement le plus fréquent tant pour les projets déjà réalisés que pour les projets en cours que pour les projets à venir.

Plus d'un immigré malien et sénégalais sur deux a effectivement réalisé au moins un projet. Contrairement à l'importance des fonds transférés dans les pays d'origine, la proportion d'immigrés ayant réalisé un projet est relativement faible. Cela montre aussi qu'une infime part de l'argent envoyé par les immigrés est affectée au financement de projet.

La diversité de la nature des projets déjà réalisés est très notable. Les immigrés maliens et sénégalais ont déjà réalisé des projets dans presque tous les secteurs économiques. Avoir une maison semble être la première préoccupation des immigrés. Ainsi, l'achat d'une maison personnelle est parmi les projets réalisés le plus fréquent (52% des cas). L'énormité des besoins en matière d'habitation dans les villes maliennes et sénégalaises – cette remarque est aussi valable pour les villes des pays du Sud comme du Nord – fait de la location de logements une activité florissante. Les immigrés propriétaires de maisons s'adonnent souvent aux activités de location. Un projet réalisé sur dix concerne les logements à louer. Les immigrés créent et ou participent à la création d'entreprises (16%). Ces entreprises sont généralement de taille modeste et opèrent en général dans le secteur du commerce. Certains immigrés ont aussi investi dans des activités relatives à l'agriculture et l'élevage.

La date d'entrée en France et la réalisation de projet par les migrants sont statistiquement liées. La durée de séjour en France est ainsi un critère pertinent de distinction entre les migrants qui ont déjà réalisé un projet et ceux qui n'en ont pas réalisé. La dépendance entre la date de retour souhaitée et la réalisation de projet est peu significative. Il demeure toutefois que les migrants qui ont déjà réalisé au moins un projet sont beaucoup plus déterminés que les autres à rentrer chez eux à tout moment.

L'examen à vue du principal plan factoriel (voir figure 1 ci-dessous) de l'analyse des correspondances multiples entre les variables projet réalisé, date d'entrée en France et date de retour (supposée) conduit à distinguer deux principaux groupes d'observations plus ou moins homogènes¹⁴. Le premier regroupe les migrants ayant les attributs suivants : durée de résidence en France inférieure à dix ans, aucun projet réalisé et souhait de retour dans le pays d'origine après la retraite. Le second groupe comprend les migrants qui ont séjourné plus de 10 ans en France, qui ont déjà réalisé au moins un projet et qui sont prêts à retourner dans le pays d'origine à tout moment. La modalité « A tout moment » désigne les migrants qui sont – non pas indécis en ce qui concerne leur retour dans le pays d'origine mais – incertains quant à leur date retour.

¹⁴ Pour la construction des axes factoriels et l'analyse statistique, voir annexe.

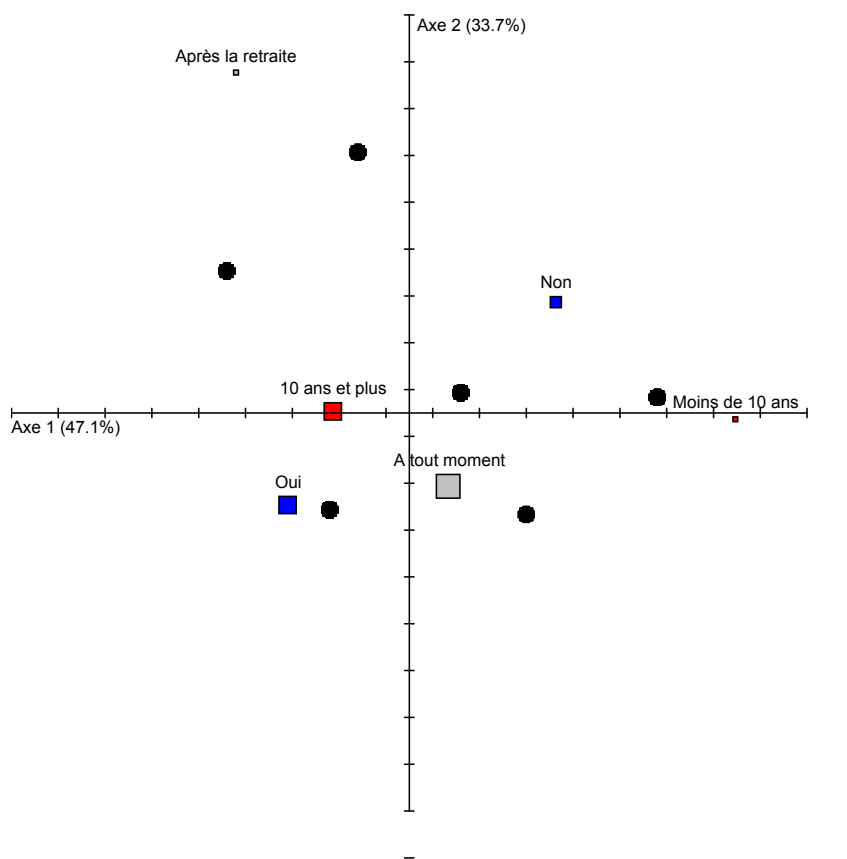


Figure 1 : Analyse des correspondances multiples des variables projet réalisé, date d'entrée en France et date du retour

Le recours à la classification automatique en deux classes d'immigrés en fonction respectivement du revenu mensuel, de l'épargne mensuelle et du montant des envois permet de compléter l'analyse factorielle¹⁵. Les deux classes ont presque le même nombre d'effectifs, 38 individus pour la première et 45 pour la seconde. La classification selon la variable revenu mensuel est la seule qui est statistiquement valable car la différence des moyennes pour les observations et pour l'ensemble de l'échantillon est significative. Les immigrés de la première classe, que l'on peut assimiler à ceux du deuxième groupe de l'analyse factorielle, ont un revenu mensuel moyen de 6 432 francs. La seconde classe correspond au premier groupe de l'analyse factorielle. Le revenu mensuel moyen de cette classe est de 4 474 francs. Nous remarquons cependant que les migrants du premier groupe épargnent moins que ceux du second groupe mais sont plus nombreux à faire des transferts d'un montant moyen supérieur à 1 000 francs.

La dépendance entre le type de projet réalisé par les immigrés maliens et sénégalais et le choix de leur associé n'est pas significative. Le choix de l'associé est indépendant du type de projet réalisé même si pour l'ensemble des projets réalisés, et ce quelle que soit leur nature, les parents sont les premiers associés des immigrés. Ce constat est très marqué en ce qui concerne l'acquisition ou la construction de maison personnelle. Ce résultat corrobore ceux de E. Ma Mung (1996) relatifs à l'entrepreneuriat ethnique¹⁶. Cet auteur a montré la primauté préférentielle mais non exclusive du critère ethnique dans le choix des partenaires économiques, choix fondé sur la confiance garantie par la réputation.

Il n'existe pas de relation statistique entre le type de projet réalisé et la personne qui le gère. Cependant, les projets déjà réalisés sont essentiellement gérés par les parents des immigrés. Les associés et les amis sont gérants de certains projets, en particulier les entreprises.

¹⁵ Pour l'analyse statistique des résultats de la classification automatique, voir S. A. Dieng (2000), *op. cit.*, pp. 387-388.

¹⁶ E. Ma Mung (1996), *op. cit.*

Le fait que les projets soient gérés par les parents et amis affirme la présence d'une volonté sociale de mise en dépendance et de dette.

Le lien entre le type de projet réalisé par les immigrants maliens et sénégalais et le lieu de réalisation n'est pas significatif. Pour autant la plupart des projets des immigrants, maison personnelle et entreprise, sont réalisés non dans le village d'origine mais dans un autre endroit du pays d'origine. Ces lieux sont le plus souvent des capitales régionales où se concentre une multitude d'activités économiques.

Le lien entre le dernier projet réalisé et la raison de sa réalisation est très significatif. Chaque projet réalisé est conforme à l'objectif initial du promoteur. Autrement dit, pour chaque type de projet réalisé correspond un objectif bien spécifique. Par exemple, les immigrants préparant leur retour ont soit créé une entreprise ou soit acheté des logements mis en location dans leur pays en vue de gagner de substantiels revenus financiers.

Les motivations qui ont animé les immigrants maliens et sénégalais à réaliser leur projet sont très diverses. Cependant, la principale motivation de l'acquisition d'une maison par les immigrants est de pouvoir y habiter (30%). La réalisation de projets s'inscrit aussi dans une perspective de préparation du retour dans le pays d'origine. Ils sont près de 20% à justifier leurs investissements par le fait qu'ils souhaitent avoir ultérieurement une meilleure réinsertion dans leur pays d'origine.

Les projets ont été réalisés dans près de 90% des cas dans le pays d'origine. Les villages d'origine n'ont bénéficié que de 19% des projets réalisés, le reste profitant aux autres régions du pays d'origine, en particulier les capitales régionales. Les projets réalisés en France par les immigrants (8%) sont essentiellement l'acquisition de maison tandis que ceux réalisés dans le pays d'origine sont très divers.

Les immigrants maliens et sénégalais sont 18% à réaliser seuls leur projet, sans associé personne. En revanche, ils sont très nombreux (82%) à s'associer avec une personne physique ou morale pour réaliser leurs projets. Les parents (57%) sont les premiers associés des immigrants, suivis des amis (18%) et des institutions financières (6%). La prédominance des parents associés se justifie, semble-t-il, par l'importance des projets relatifs aux habitations, en particulier les maison à construire. Le parent ou l'ami joue souvent le rôle de contrôle de la bonne marche des travaux de construction de la maison. Les banques sont associées au projet lorsqu'il s'agit de création d'entreprises.

Les fonds qui ont servi à financer les derniers projets réalisés par les immigrants ont été confiés aux parents (43%), aux banques (43%) et aux amis (14%). Les liens de parenté et d'amitié sont très importants et peuvent servir *a priori* de gage aux promoteurs de projets. Cette confiance des immigrants envers les parents et amis explique le fait que ces derniers soient dépositaires de l'épargne de leurs projets.

Les projets déjà réalisés par les immigrants sont à plus de 80% gérés par les parents et les amis. Il est très rare que les immigrants gèrent eux-mêmes leurs affaires (7%), et ce d'autant plus que plusieurs de ces projets sont réalisés dans le pays d'origine. En effet, il semble très difficile notamment pour les responsables de famille de s'occuper simultanément de ses préoccupations quotidiennes en France et de gérer une activité à distance.

Aussi, la nature du projet est indépendante du mode de financement choisi par les immigrants. D'une manière générale, et quelle que soit la nature du projet, les immigrants maliens et sénégalais comptent d'abord sur leur propre épargne. Le crédit bancaire est considéré comme un complément de financement qui s'ajoute à l'épargne déjà constituée. Ainsi, près des trois quarts (72%) des immigrants qui souhaitent réaliser un projet sont en train de constituer une épargne préalable. Cette proportion d'épargnants concernent à la fois les immigrants qui s'appuient sur leurs propres moyens financiers que ceux qui vont, en sus, solliciter un prêt bancaire.

Les porteurs de projets qui misent sur les deux modes de financement ont naturellement plus de chance de décrocher un prêt auprès des institutions financières que ceux qui comptent uniquement sur un financement externe, et ce quelle que soit la pertinence de leur projet. En effet, l'implication et la motivation du promoteur d'un projet se mesurent aussi à l'aune de sa

participation financière. Les porteurs de projet doivent assumer une plus grande part du risque. L'importance de l'apport financier du promoteur est ainsi un indicateur de crédibilité et de viabilité du projet aux yeux des établissements financiers. La dépendance entre les immigrés qui ont déjà réalisé un projet et ceux qui envisagent d'en réaliser un autre est peu significative. Nous remarquons que les immigrés qui ont un projet sont généralement ceux qui ont déjà finalisé un projet. Ce sont les mêmes promoteurs qui souhaitent toujours « entreprendre » (créer une activité lucrative rentable).

Conclusion

La constitution d'une épargne répond pour la plupart des migrants à un désir de réaliser un projet dans le pays d'origine. La réalisation de projets s'inscrit dans une perspective de préparation du retour dans le pays d'origine. L'objectif est pour les migrants de s'assurer ultérieurement une meilleure réinsertion économique et sociale dans leur pays d'origine. Les projets individuels déjà réalisés par les migrants maliens et sénégalais se caractérisent par une diversité de leur nature et surtout une préférence très marquée pour les investissements immobiliers. En effet, l'achat de maisons à usage familial ou locatif demeure l'investissement le plus fréquent tant pour les projets déjà réalisés, les projets en cours que pour les projets à venir.

Les projets ont été réalisés dans neuf cas sur dix dans le pays d'origine et plus précisément dans les capitales régionales, les villages d'origine ne bénéficiant que très rarement de ces réalisations. Les parents et les amis sont les principaux associés des migrants, notamment en ce qui concerne les projets relatifs aux habitations – construction de maison personnelle ou de logements à louer. Les banques ne sont associées au projet que lorsqu'il s'agit de création d'entreprises.

Bibliographie

Barou, J. [1990]. « Des chiffres et des hommes », *Hommes et Migrations*, n° 1131, avril, pp. 5-8.

CEDEFOP [1986]. *Situation de la formation professionnelle des jeunes migrants en Belgique, au Danemark, en France, au Luxembourg et au Royaume-Uni : Rapport de synthèse*, Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 89 p.

Coulangue, J.-P. [1991]. « Les immigrés dans l'entreprise : de moins en moins nombreux. Voici pourquoi », *Le nouvel Économiste*, n° 799 – 7 juin, pp. 46-52.

Dieng, S. A. [2000]. « Épargne, crédit et migration : le comportement financier des migrants maliens et sénégalais en France », Thèse de Doctorat (N. R.) en Sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, 421 p.

INSEE [1998]. *Enquête sur l'emploi de 1998 : résultats détaillés*, Collection INSEE Résultats, Emploi-Revenus, n° 141-142, 198 p.

INSEE [1999]. *Enquête sur l'emploi de 1999 : résultats détaillés*, Collection INSEE Résultats, Emploi-Revenus, n° 153-154, 162 p + 31 p. annexes.

Krugman, Paul R. et Obstfeld, Maurice [1992]. *Économie internationale*, De Boeck Université, Bruxelles, 862 p.

Ma Mung, E. [1996]. « Entreprise économique et appartenance ethnique », *REMI*, vol. 12, n° 2, pp. 211-233.

Merckling, Odile [1986]. « Transformations des emplois et substitutions travailleurs français – travailleurs immigrés : le cas de l'automobile », *Sociologie du travail*, n° 1, pp. 58-74.

Pairault, T. [1998]. « Finance informelle et entrepreneuriat chinois », in J.-M. Servet et D. Vallat [1998]. *Rapport Exclusion et liens financiers 1997*, AEF/Montchrestien, 287 p, pp. 174-177, p. 177.

Willard, J.-C. [1984]. « Conditions d'emploi et salaires de la main-d'œuvre étrangère », *Économie et Statistiques*, n° 162, juin, pp. 15-27.

Annexe : Analyse des correspondances multiples

Variabiles : Projet réalisé, Date d'entrée en France (Date d'entrée en F_), Date du retour (Date retour_T).

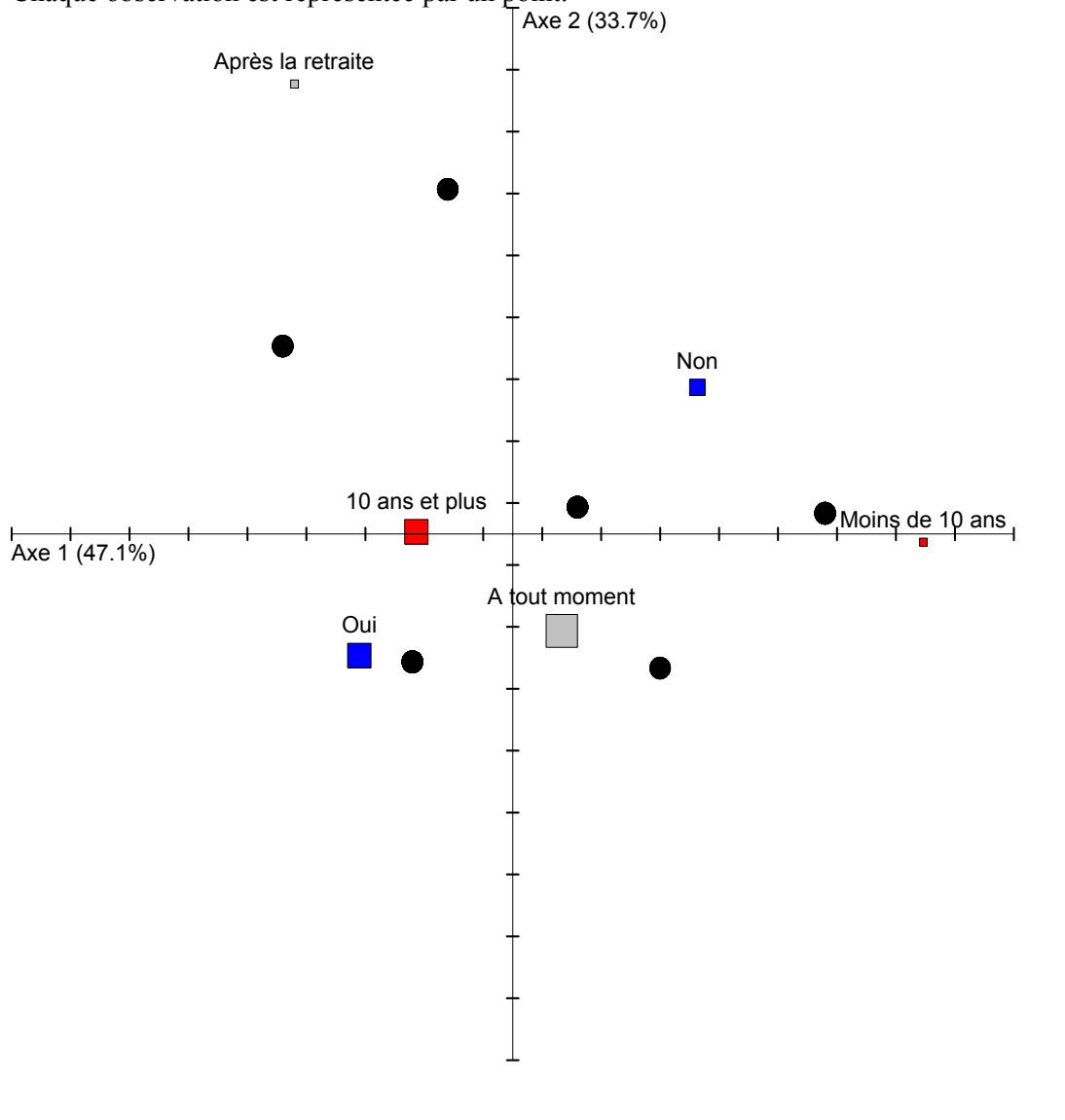
La carte montre les positions des 6 modalités et les coordonnées des 83 observations.

80.8 % de la variance est expliquée par les deux axes représentés.

Les non-réponses ont été ignorées.

17 observations ne sont pas représentées (non-réponse à l'une au moins des questions).

Chaque observation est représentée par un point.



Les deux principaux facteurs expliquent 80,8 % de la variance totale du nuage. Les 83 observations prises en compte par l'analyse sont bien représentées et couvrent presque tout le champ du plan factoriel. Aussi, la qualité de représentation des modalités est relativement très bonne.

Interprétation du premier axe. Les modalités Moins de 10 ans et Non sont positivement corrélées avec le premier facteur. Elles ont les contributions positives les plus

élevées à la construction de cet axe, respectivement 40,7 % et +19,5 %. La modalité Oui (avec -16,6 %) est celle qui a la contribution négative la plus élevée. L'importance de la contribution absolue cumulée des trois modalités précédentes fait que l'axe factoriel est caractéristique des variables Date d'entrée en France et Projet réalisé. Il oppose les migrants qui ont vécu moins 10 ans en France et qui n'ont pas encore réalisé un projet à ceux qui en ont réalisé au moins un.

Interprétation du second axe. La construction du second axe factoriel repose essentiellement sur les modalités à contribution positive Après la retraite (58,3 %) et Non (15,5 %) et celles à contribution négative Oui (-13,2 %) et A tout moment (-13 %). C'est donc la variable Date de retour qui caractérise ce facteur compte tenu de l'importance de sa contribution totale. Cet axe est, comme le premier, un facteur d'opposition. D'un côté, on a les migrants ayant réalisé au moins un projet qui s'appêtent à rentrer à tout moment dans leur pays d'origine. Et d'un autre, ceux qui n'ont pas encore réalisé un projet et qui préfèrent rentrer après la retraite.

Interprétation du principal plan factoriel. La forme du nuage de points, bien que très dispersé, suggère néanmoins un regroupement des observations en deux principaux groupes. Le premier rassemble les migrants ayant les caractéristiques suivantes : ils ont vécu moins de 10 ans en France, ils n'ont pas encore réalisé de projet et ils souhaitent rentrer après la retraite. Le second groupe comprend les migrants qui ont séjourné plus de 10 ans en France, qui ont déjà réalisé au moins un projet et qui sont prêts à retourner dans le pays d'origine à tout moment.

	Axe 1 (+47.1%)	Axe 2 (+33.7%)	Axe 3 (+19.3%)
CONTRIBUTIONS POSITIVES	Moins de 10 ans+40.7%	Après la retraite +58.3%	Moins de 10 ans+40.2%
	Non +19.5%	Non +15.5%	Oui +16.1%
	A tout moment +2.4%	10 ans et plus +0.0%	Après la retraite +12.4%
CONTRIBUTIONS NEGATIVES	Oui -16.6%	Oui -13.2%	Non -19.0%
	Après la retraite -11.1%	A tout moment -13.0%	10 ans et plus -9.6%
	10 ans et plus -9.8%	Moins de 10 ans -0.0%	A tout moment -2.7%

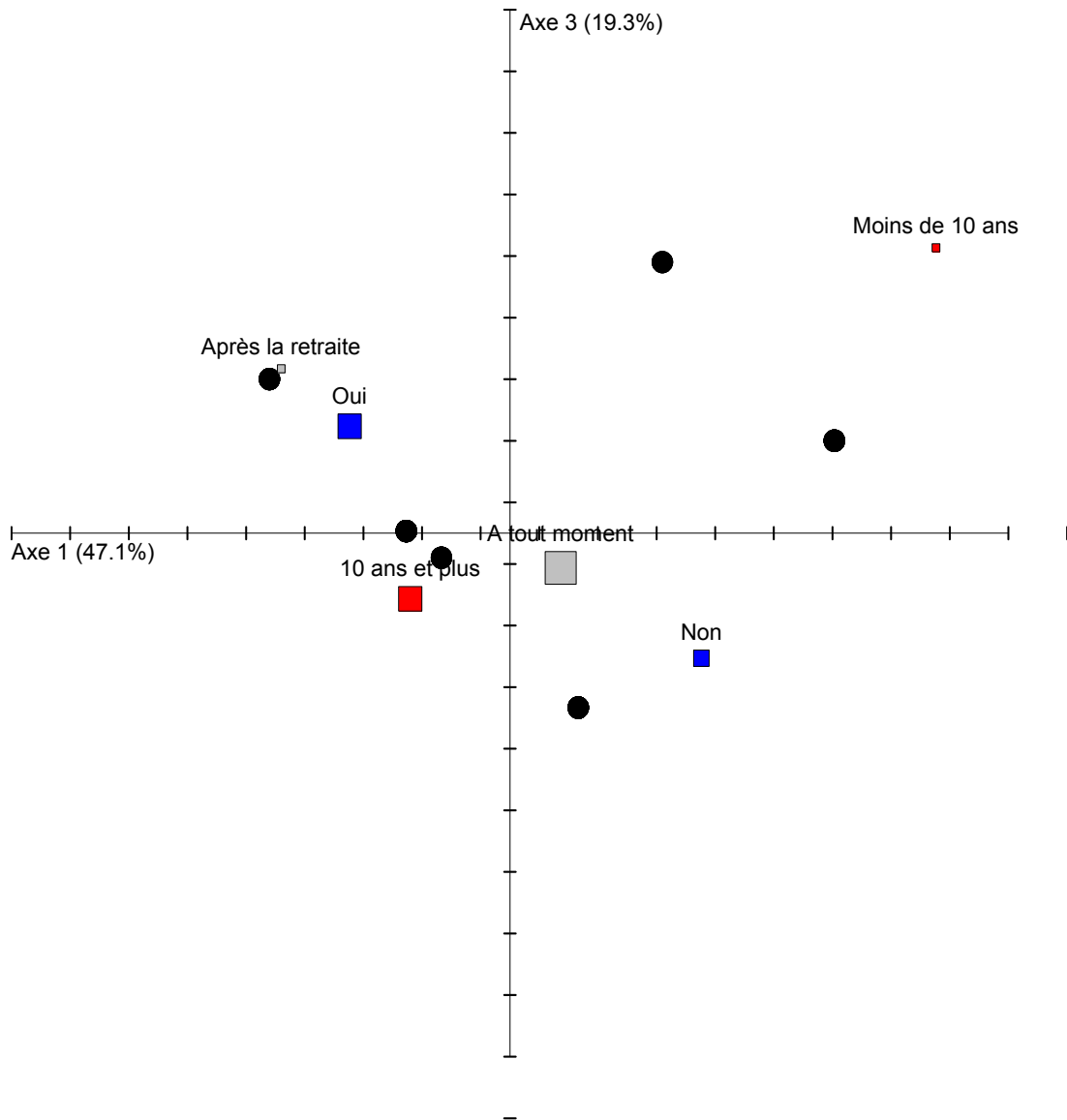
Le tableau donne, pour les 3 premiers axes factoriels, les contributions relatives (positives et négatives) des modalités.

Les non-réponses ont été ignorées.

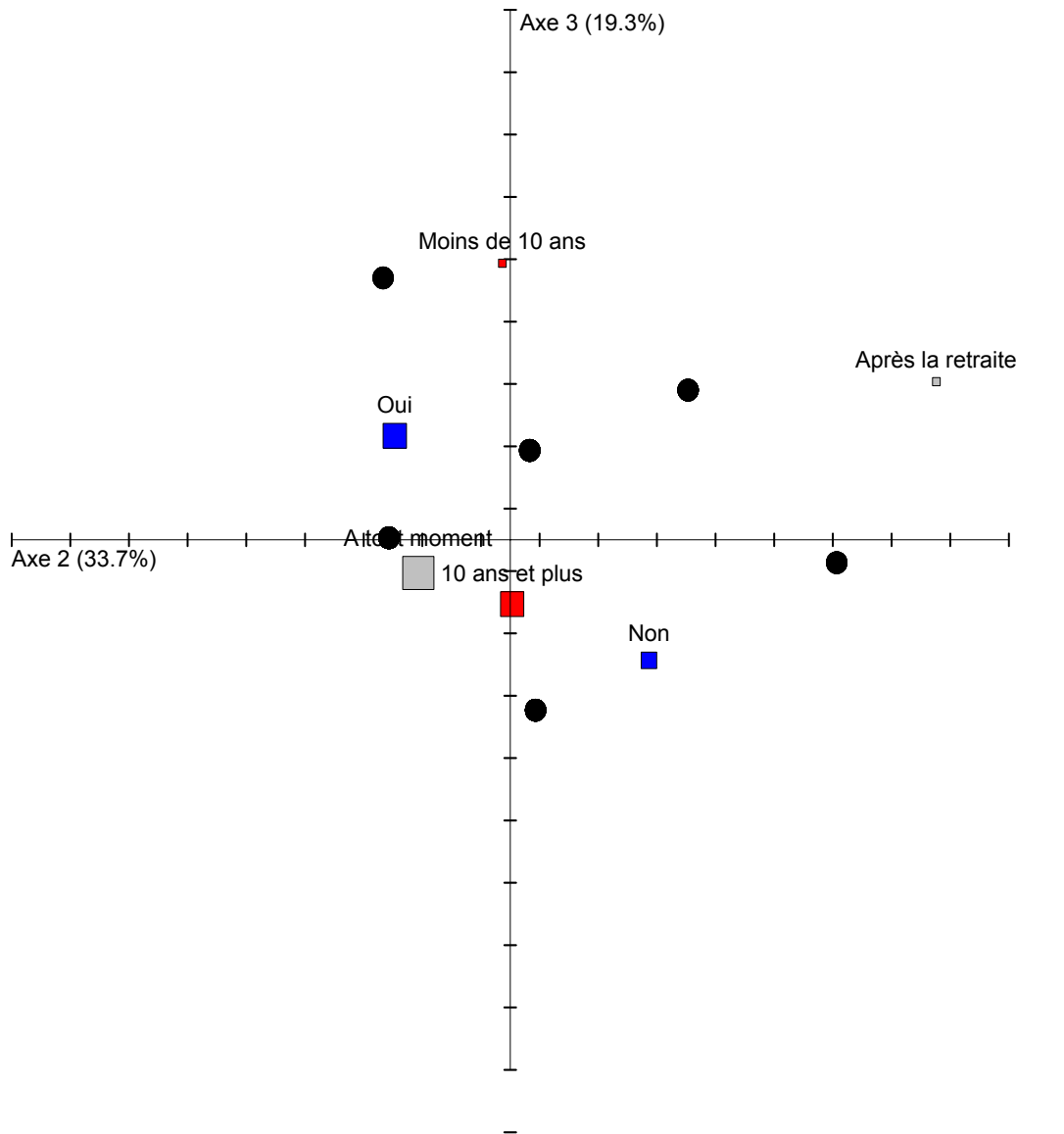
	P1	P2	D1	D2	D1	D2
P1	45	-	3	42	8	37
P2	-	38	13	25	7	31
D1	3	13	16	-	0	16
D2	42	25	-	67	15	52
D1	8	7	0	15	15	-
D2	37	31	16	52	-	68

Le tableau est le tableau des effectifs (tableau de Burt) pour les 6 modalités.

P1 : Oui P2 : Non D1 : Moins de 10 ans D2 : 10 ans et plus D1 : Après la retraite D2 : A tout moment.



La carte montre les positions des 6 modalités et les coordonnées des 83 observations. 66.4 % de la variance est expliquée par les deux axes représentés.



La carte montre les positions des 6 modalités et les coordonnées des 83 observations. 53.0 % de la variance est expliquée par les deux axes représentés.